



Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 29 novembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

—

**Contrat d'approvisionnement en chêne :
un nouvel accord triennal (2018-2020) entre FNCOFOR-ONF et FNB**

—

L'ONF, gestionnaire des forêts publiques (domaniales et des collectivités), la Fédération nationale des communes forestières et la Fédération nationale du bois ont signé le 29 novembre un accord visant à doubler le volume actuel de chêne contractualisé sur la période 2018-2020.

La contractualisation modernise les relations commerciales sein de la filière.

Elle permet, d'une part, aux entreprises de sécuriser leurs approvisionnements et de disposer de visibilité pour leurs investissements et, d'autre part, à l'ONF et aux communes forestières de contribuer au dynamisme de la filière.

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation se félicite de la signature de ce nouvel accord : un vrai signal pour l'économie de la filière et des territoires !

Didier Guillaume précise « *Je remercie les communes forestières pour leur engagement dans cette démarche. La contractualisation est un réel facteur de compétitivité. Si les volumes contractualisés en chêne prennent de l'ampleur, nos entreprises de transformation, se concentreront davantage sur les questions de marché (positionnement de leur offre par rapport aux concurrents, adéquation de leur offre aux évolutions des demandes, création de nouveaux produits avec plus de valeur ajoutée, anticipation des évolutions technologiques ...)* ».

Contacts presse :

Service de presse de Didier Guillaume - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture